Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026180DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 novembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame COLOMBEAU Estelle, Monsieur GUÉNY Cyril (procuration à Monsieur Arnaud DUPUIS), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Monsieur Alain ROUSSELOT), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à QUIVIGER Eric).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX PÉRISCOLAIRES DE L'ÉCOLE CHARLES DE GAULLE

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026180DE-DE

Délibération N°2026/180 du Conseil Municipal du 17 novembre 2026
Publiée le 18 novembre 2026

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX PÉRISCOLAIRES DE L'ÉCOLE CHARLES DE GAULLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L2121-29 et L2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 1°, L2124-1 et R2123-1 1° ;

Vu les crédits budgétaires alloués à l'opération ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec un groupement d'entreprises dont le mandataire solidaire est la SAS FABER (*35220 Châteaubourg*) ;

Considérant que la Commune a engagé une procédure adaptée de marché public afin de procéder à la rénovation des locaux périscolaires de l'École Charles de Gaulle dans le but de renforcer la performance énergétique du bâtiment. Ces travaux s'inscrivent dans une opération globale de rénovation du groupe scolaire.

Considérant que le marché a fait l'objet d'un allotissement en sept lots :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Démolition
2	Charpente bois et couverture zinc
3	Menuiseries intérieures
4	Faux plafonds
5	Peinture et revêtements muraux
6	Électricité
7	Chauffage, ventilation et plomberie sanitaire

Considérant que, pour des raisons de programmation budgétaire et de phasage opérationnel, le marché a été construit autour de deux tranches :

- la tranche ferme (TF) consistant en la rénovation des espaces garderie, circulation et sanitaires ;
- une tranche optionnelle (TO) comprenant la rénovation de la salle de restauration, excluant uniquement le lot 3 *menuiseries intérieures.*

Considérant qu'il était demandé aux candidats du lot 4 *faux-plafonds* de présenter une variante technique pour la tranche ferme consistant en l'utilisation de la laine de bois pour l'isolation sous toiture.

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune, sur le journal Ouest France ainsi que sur les supports numériques la centrale des marchés et Bretagne marchés publics.

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 9 octobre 2026 et que 36 plis ont été reçus dans les délais.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026180DE-DE

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre sur le fondement des critères inscrits au règlement de la consultation, rappelés ci-après :

Critère 1 – Prix des prestations – 40 points
Critère 2 – Valeur technique – 40 points Sous-critère 2.1 – Méthodologie et moyens *2.1.1. Moyens humains affectés pour le chantier – 10 points* *2.1.2. Moyens matériels affectés pour le chantier – 10 points* Sous-critère 2.2 – Pris en compte du contexte de chantier *2.2.1. Travaux en site occupé – 10 points* *2.2.2. Respect des délais travaux – 10 points*
Critère 3 – Performances en matière de protection de l'environnement dans l'exécution du marché – 20 points

Considérant qu'après une première analyse des offres, une procédure de négociation a été engagée pour chacun des lots avec les trois opérateurs économiques dont les offres étaient jugées les plus satisfaisantes au regard des critères susmentionnés. À l'issue de cette procédure, le classement final des offres conduit à proposer les attributions suivantes :

Désignation du lot	Opérateur économique Domiciliation	Montant hors taxes **Tranche ferme**	Montant hors taxes **Tranche optionnelle**
N°1 - Démolition	GALLERAND DÉMOLITION (35410 Nouvoitou)	44 990,00 €	3 638,29 €
N°2 - Charpente bois et couverture zinc	FERATTE (35580 Guignen)	86 205,43 €	25 794,57 €
N°3 - Menuiseries intérieures	BINOIS (35340 Liffré)	29 500,00 €	
N°4 - Faux plafonds *Variante laine de bois incluse*	LE COQ (35510 Cesson-Sévigné)	48 884,40 €	8 800,00 €
N°5 - Peinture et revêtements muraux	MARGUE (35890 Bourg-des-Comptes)	16 659,97 €	2 726,76 €
N°6 - Électricité	SCOP ICE (35410 Châteaugiron)	15 400,00 €	5 100,00 €
N°7 - Chauffage, ventilation et plomberie sanitaire	SOPEC (35770 Vern-sur-Seiche)	30 288,20 €	1 711,80 €
		271 928 €	47 771,42 €

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026180DE-DE

Suite à la présentation du sujet lors de la Commission Marchés passés en Procédure Adaptée du *9 novembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

1°) D'ATTRIBUER les lots aux opérateurs cités précédemment dans le tableau récapitulatif pour un montant total de :

- 271 928 euros hors taxes (326 313,60 euros toutes charges comprises) pour la tranche ferme ;
- 47 771,42 euros hors taxes (57 325,70 euros toutes charges comprises) pour la tranche optionnelle ;

Soit un montant total de 319 699,42 euros hors taxes (383 639,30 euros toutes charges comprises).

2°) D'AFFERMIR la tranche optionnelle relative à la rénovation de la salle de restauration ;

3°) DE RETENIR la variante technique recourant à la laine de bois pour le lot 4 faux plafonds ;

4°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 26	Contre : 0	Abstentions : 1	Ne participe(nt) pas au vote : 0